

Assemblée publique

District électoral de Chavigny

Conformément à l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (LQ 2024, chapitre 2), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1** Lors de la séance que son Conseil a tenue le 5 novembre 2024, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté la résolution n° C-2024-1142 concernant le projet d'autorisation d'un projet impliquant l'immeuble situé en bordure de la rue Claude-Bécharde étant une partie du lot 5 684 531 du cadastre du Québec incessamment loti pour former le lot 6 551 104 dudit cadastre.
- 2** Cette résolution affecte le territoire ci-après identifié de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIFS DE LA RÉSOLUTION

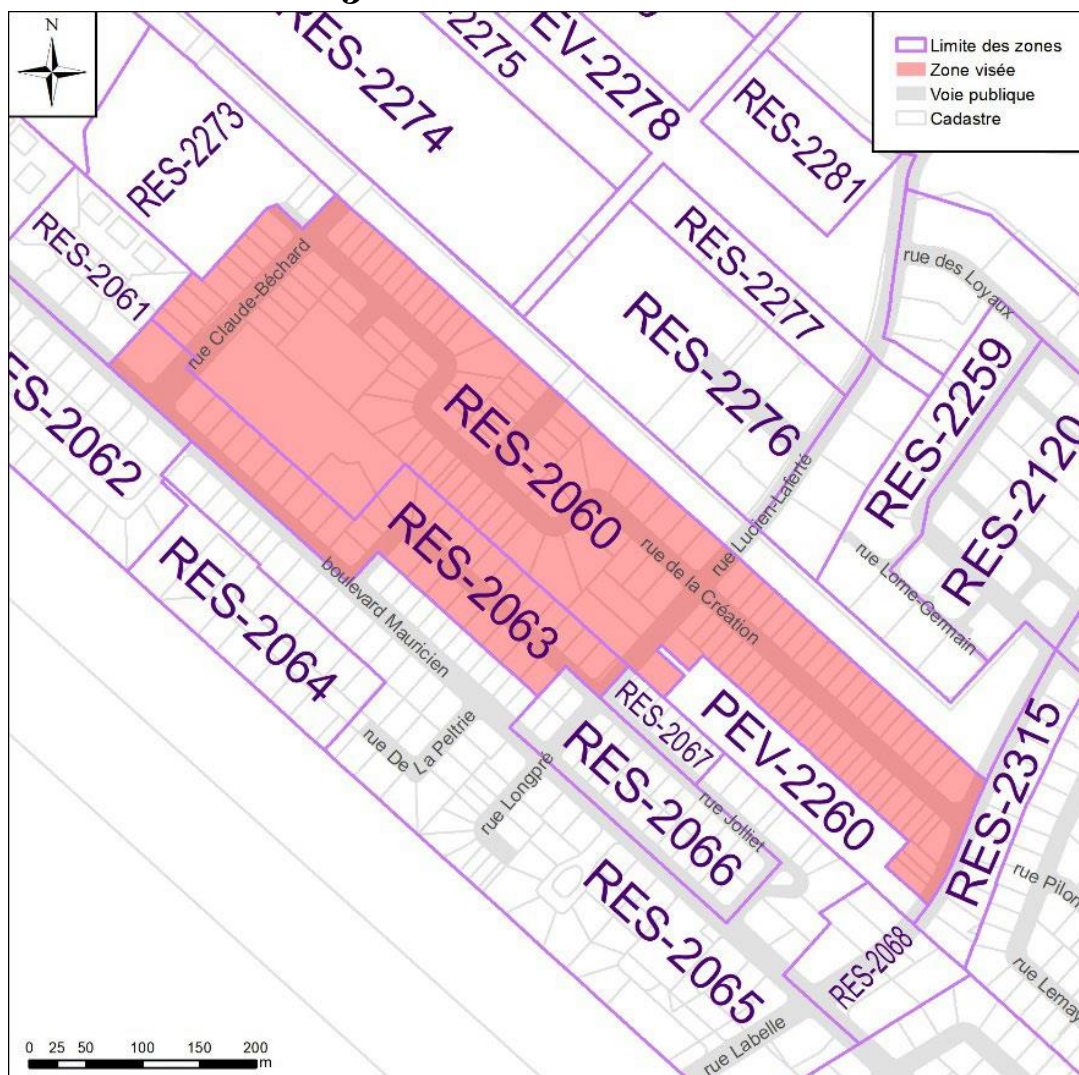
Objets :

Autoriser une habitation multifamiliale de 48 logements sur le futur lot 6 551 104 issue d'une partie du lot 5 684 531, dans la zone RES-2060 ainsi que les éléments dérogatoires suivants :

- 3 étages;
- Une rampe d'accès au stationnement souterrain en cour avant principale;
- Quatre portes d'accès à l'ensemble des logements sur la façade latérale;
- Aucune porte d'accès à l'ensemble des logements sur la façade avant principale.

Zones visées :

RES-2060 et RES-2063.



- 3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le mardi 3 décembre 2024 à 18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera le projet d'habitation ci-dessus décrit et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 4 Cette résolution ne contient aucune disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
- 5 On peut obtenir des informations sur cette demande d'autorisation d'un projet particulier en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :
- Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net
- 6 On peut consulter la résolution n° C-2024-1142 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net.

Trois-Rivières, ce 13 novembre 2024.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002